

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025_109

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL
DU 07 JUILLET 2025**

L'an deux-mil-vingt-cinq, le quinze du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 9 septembre 2025

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédéric CHATEAU, Mireille BARBIER, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO

Excusés : Enguerrand BONNAS (pouvoir Karine PLATEAU), Véronique REBOUL (pouvoir Eric SCHULZ), Guy RABUEL (pouvoir Pascal FARIN), Lilian RENAUD (pouvoir Régine COLOMB)

Absente : Lydia BERENFELD

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : Christine GAGET

En l'absence d'observation,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 15 septembre 2025

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

**Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 15 septembre 2025
Délibération n°109**

